

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 1^{er} mai 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023
- 1.3 Correspondance et informations diverses

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 2.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois d'avril 2023
- 2.2 Nomination d'un maire suppléant pour les trois prochains mois
- 2.3 Assistance technique en ingénierie - Préautorisation d'un budget pour l'année 2023
- 2.4 Confirmation du montant du projet FRR - Éclairage de rue - Route Pouliot et Rang Chicago

3. LÉGISLATION

- 3.1 Adoption du Règlement numéro 104-2023 décrétant un emprunt de 1 726 414 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Mise à jour du plan de sécurité civile et formation à venir

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

- 5.1 Octroi du contrat de pavage ponctuel pour l'été 2023
- 5.2 Autorisation d'achat de compteurs d'eau pour renflouer l'inventaire

- 5.3 Dépôt de l'offre de services d'architecture pour l'agrandissement du garage municipal

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois d'avril 2023
- 6.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 25 avril 2023
- 6.3 Demande de dérogation mineure - 196, 7e Rang
- 6.4 Demande de dérogation mineure - 48, rue de la Plage-Beauchesne

7. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-05-1365

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-1366

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS DIVERSES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 avril 2023. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

2023-05-1367

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'avril 2023 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 17 pages et totalisant un montant de **351 664,32 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'avril 2023 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **351 664,32 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 30 avril 2023 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-1368

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES TROIS PROCHAINS MOIS

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil nomme le conseiller Bertrand Martineau, maire suppléant, en cas d'absence du maire, et ce, pour les trois prochains mois.

QUE le conseiller Réjean Arsenault demeure le conseiller désigné pour la signature des chèques avec la directrice générale et greffière-trésorière en cas d'absence du maire.

QUE la conseillère Dominique Blanchette soit l'élue désignée pour remplacer le maire aux séances de la MRC d'Arthabaska en cas d'absence du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-1369

ASSISTANCE TECHNIQUE EN INGÉNIERIE - PRÉAUTORISATION D'UN BUDGET POUR L'ANNÉE 2023

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil préapprouve un budget de **10 000 \$**, taxes en sus, afin que l'équipe municipale puissent demander de l'assistance technique en ingénierie à la firme Pluritec pour les dossiers divers en cours dans l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-1370

CONFIRMATION DU MONTANT DU PROJET FRR - ÉCLAIRAGE DE RUE - ROUTE POULIOT ET RANG CHICAGO

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soumettre une demande d'aide financière pour le projet d'optimisation et de réaménagement de l'éclairage de rue sur la route Pouliot et le rang Chicago dans le Fonds région et ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour but de favoriser le transport actif en sécurisant l'environnement pour les piétons et les cyclistes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à soumettre une demande d'aide financière de **43 675,85 \$** pour le projet d'optimisation et de réaménagement de l'éclairage de rue au FRR (coût total du projet de **62 394,07 \$**).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-1371

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 104-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 726 414 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement 104-2023 plus de 72 heures avant la présente séance et que ces derniers renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement numéro 104-2023 décrétant une dépense de 1 726 414 \$ et un emprunt de 1 726 414 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-1372

MISE À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE ET FORMATION À VENIR

CONSIDÉRANT QUE le plan de sécurité civile a été adopté en 2019 et qu'il est opportun d'effectuer une mise à jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil adopte le plan de sécurité civile (mise à jour # 1) tel que déposé.

QUE le conseil nomme M. Vincent Brown à titre de coordonnateur des mesures d'urgence et de la sécurité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-1373

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE PONCTUEL POUR L'ÉTÉ 2023

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil mandate l'entreprise Pavage Veilleux afin d'effectuer le pavage ponctuel pour la saison estivale 2023 aux montants suivants:

Pavage mécanique:	166 \$ /TM
Pavage manuel:	345 \$ /TM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-1374

AUTORISATION D'ACHAT DE COMPTEURS D'EAU POUR RENFLOUER L'INVENTAIRE

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'achat de 90 compteurs d'eau pour l'inventaire à l'entreprise Les Compteur Lecomte au montant de **12 830,40 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-1375

DÉPÔT DE L'OFFRE DE SERVICES D'ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite effectuer un agrandissement du garage municipal situé au 418A, avenue Pie-X ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater une firme d'architecture dans le cadre de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est admissible dans le cadre de l'aide financière PRABAM ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de BGA Architectes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'offre de services professionnels en architecture et ingénierie structurale soumise par BGA Architectes au montant se situant entre **21 500 \$** et **24 500 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-1376

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS D'AVRIL 2023

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des vingt-deux permis du mois d'avril 2023 pour un montant total des travaux de **986 370 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 25 AVRIL 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le procès-verbal du CCU du 25 avril 2023 rédigé par l'urbaniste Véronique Tétrault.

2023-05-1377

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 196, 7E RANG

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2023-04-0004 formulée par Nathan Dubé, relative à la propriété située au 196, 7e Rang ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'implantation d'un balcon ayant une profondeur maximale de 4.87 mètres et situé à 20 centimètres minimum des lignes de terrain avant, latérales et/ou arrière, contrairement aux articles 5.4.20 a) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur et conformément au plan soumis par le demandeur daté du 21 février 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la cour avant ne peut être définie en vertu du chapitre 10 du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur puisque celle-ci doit être délimitée par une rue et qu'il n'y a pas de rue en bordure du terrain faisant l'objet de la demande ;

CONSIDÉRANT QU'il est approprié, dans les circonstances, d'utiliser le plan d'implantation soumis par le demandeur comme document illustrant la situation projetée et réelle et que toute modification à ce plan devra, le cas échéant, rendre les mesures de distances moins dérogatoires que celles inscrites sur ce plan ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il n'y aura pas de préjudice causé au voisinage puisque l'immeuble faisant l'objet de la demande est situé dans un boisé et qu'il n'y a pas de résidence située à moins de 240 mètres du lieu d'implantation ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas situé dans une zone de contrainte cartographiée ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 145 562, 9109-8103 Québec inc représentée par M. Claude Chatigny, ne s'oppose pas à la demande de dérogation mineure soumise par M. Nathan Dubé pourvu que les dispositions du Code civil relatives à la coupe des arbres soient respectées ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'approuver la présente demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure du 196, 7e Rang, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-1378

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 48, RUE DE LA PLAGE-BEAUCHESNE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2023-04-0003 formulée par Joël Hinse relative à la propriété située au 48, rue de la Plage-Beauchesne ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser l'implantation du garage situé à 77 centimètres minimum de la ligne de terrain latérale plutôt qu'à 1.5 mètre, le tout tel que prescrit à l'article 5.4.2.1 a) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le garage a fait l'objet d'un permis de construction émis le 5 novembre 1999 et que la marge de recul minimale prescrite à l'époque était de 1 mètre ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'est pas situé dans une zone de contrainte cartographiée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que la régularisation du dossier n'aura pas pour effet de créer une contrainte supplémentaire sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune plainte consignée dans le dossier matricule de l'immeuble concernant ce bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'approuver la présente demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure du 48, rue de la Plage-Beauchesne, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents adressent leurs questions aux membres du conseil.

2023-05-1379
LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Larochelle,
Maire

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

